

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11-09-2017

Présents : Pierre ROUMILHAC, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE , Laurent IMBERT, Christhie MARTINEZ, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Excusés : Alain Prévôt (pouvoir à P ROUMILHAC), Alain Mathieu

Secrétaire de séance : Christhie MARTINEZ

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

- **Augmentation du temps de travail d'un agent :**

Lors du conseil du 19 juin, le conseil municipal avait voté le principe d'augmentation du temps de travail d'un agent de 20 à 28 heures hebdomadaires. Le CTP a donc été saisi, et a émis un avis favorable.

Il convient de délibérer pour permettre au maire de prendre l'arrêté d'application.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision.

- **Demande de remboursement d'une concession au cimetière:**

Des propriétaires d'une maison au Liboueix avaient acheté une concession perpétuelle au cimetière pour la somme de 88.74€, plus 25 € de frais d'enregistrement. Pour des raisons familiales, ils ont décidé de vendre leur résidence secondaire, et ont sollicité la commune pour lui rétrocéder la concession.

Il est possible de rétrocéder une concession, mais pas obligatoire, le remboursement éventuel peut être proratisé au nombre d'années restantes. Dans le cas d'une concession perpétuelle, le conseil municipal a toute latence.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la rétrocession de la concession à la commune moyennant la somme de 60 euros, la différence correspondant aux frais d'enregistrement.

- **Demande d'achat de terrain :**

Un propriétaire au Maubert souhaiterait acquérir une partie de l'ex bien de section qui sépare l'une de ses parcelles du domaine public routier (RD 1A). Cette partie pourrait représenter une cinquantaine de mètres carrés.

Il convient de définir d'un accord de principe et d'en fixer le prix et les conditions (bornage, notaire...)

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la vente d'une partie de la parcelle cadastrée C 1328, au droit de la parcelle C 323, moyennant le prix de 2 euros le mètre carré, étant entendu que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

- **Indemnité de conseil et de budget du trésorier :**

Comme chaque année le trésorier nous a fait passer son calcul pour les indemnités de budget et de conseil auxquelles il peut prétendre. L'indemnité de budget est fixée à 45.73 € pour les communes employant une secrétaire à temps complet, l'indemnité de conseil s'élèverait quant à elle à 362.42 €.

Après délibérations, le conseil municipal décide à 5 voix pour, 2 contre et 2 abstentions d'attribuer 45.73 euros d'indemnité de budget au trésorier.

- **Point sur la gérance de l'auberge :**

Mr Lachaise a retiré sa candidature cet été pour raisons familiales. Le maire a contacté la CCI afin de rechercher un repreneur, qui a suggéré de mettre une annonce sur leur mensuel d'information, et éventuellement ailleurs. Nous avons par ailleurs eu une candidature spontanée.

La CCI suggère également de demander un dossier relativement complet de candidature.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander un dossier complet aux candidats, et de poursuivre la recherche par annonces, ce jusqu'à fin octobre.

- **Demandes de subvention :**

Le conseil départemental demande annuellement de lui transmettre les demandes de subventions concernant les projets d'investissement pour l'année suivante. L'ATEC a été sollicitée afin de nous préparer un dossier pour l'aménagement du bourg (stationnement et circulation), ainsi que pour une extension du hangar des cantonniers. Les dossiers de demande de subvention seront transmis dès réception.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à faire ces demandes de subvention.

- **Questions diverses :**

Point sur les travaux de voirie 2015, 2016 et 2017 : L'entreprise Colas a enfin réalisé une partie du chemin de la rivière qui était programmé depuis 2015. La route de Masfrant au Liboueix doit faire l'objet d'une expertise par l'entreprise afin de trouver une solution durable. Les travaux 2016, au Chablard ne donnent pas satisfaction. L'ATEC, maître d'œuvre, et l'entreprise vont être sollicitées pour trouver là aussi une solution. Quant aux travaux 2017, c'est l'entreprise Pijassou de Saint Yrieix la Perche qui est titulaire du marché du SYGESBEM, et qui doit réaliser prochainement les travaux sur les routes des Martinettes, de la Sentinelle et du Liboueix.

Communauté de communes : La CLECT (commission de transfert de charges) a été mise en place, et doit maintenant travailler sur les conséquences financières des compétences que prendra ou non la communauté de communes. Les différentes commissions se réunissent actuellement pour réfléchir aux stratégies de chacune de leurs compétences.

Point sur les éoliennes : Le dossier est un peu en panne auprès des services de l'Etat, la personne en charge du dossier ayant été mutée vers un autre service, et son remplacement n'est intervenu qu'après plusieurs mois de vacance. La société Vol V vient d'adresser un courrier à Monsieur le Préfet afin de permettre de reprendre normalement l'avancement du dossier.

Noël des enfants : Le Noël des enfants sera maintenu, dans les mêmes modalités que les années précédentes. Chacun doit réfléchir à des idées de cadeaux, qui seront centralisées par la seconde adjointe.

- **Date du prochain conseil :** Elle est fixée au lundi 16 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 h 15.